

COOPÉRATION ENTRE LE CONSEIL DE L'EUROPE ET L'UNION EUROPEENNE

Un partenariat stratégique au service de résultats concrets dans toute l'Europe

L'Union européenne (UE) et le Conseil de l'Europe ont établi un partenariat de longue date, fondé sur des valeurs communes telles que **les droits humains, la démocratie et l'État de droit**. Cette coopération combine l'expertise unique du Conseil de l'Europe en matière d'élaboration de normes, de suivi et de mise en œuvre à la capacité de leadership politique et aux instruments financiers de l'UE.

Au cœur de cette collaboration se trouvent les programmes conjoints, qui permettent de transformer les normes européennes en lois, politiques publiques et pratiques concrètes ayant un impact direct sur la vie des citoyens.

COMMENT NOUS TRAVAILLON ENSEMBLE

CO-OPÉRATION TECHNIQUE PAR LE BIAIS DE PROGRAMMES CONJOINTS

Les programmes joints sont des actions cofinancées, mises en œuvre par le Conseil de l'Europe avec un financement de l'UE, afin d'**aider les pays et les institutions bénéficiaires à aligner leurs cadres juridiques, politiques publiques et pratiques sur les normes européennes**, notamment dans les domaines de la justice, des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit.

EN CHIFFRES : DES RÉSULTATS CONCRETS EN 2025



49 programmes conjoints en cours, avec un budget pluriannuel cumulé de **225 millions d'euros**.

12 nouveaux programmes conjoints ont été signés en 2025.



L'UE a représenté **plus de 46,5 %** des recettes extrabudgétaires du Conseil de l'Europe.

OÙ NOUS INTERVENONS

Europe du Sud-Est, Türkiye, Europe de l'Est et Caucase du Sud: près de la moitié du volume financier des programmes conjoints a été consacrée à ces régions, afin de soutenir les réformes liées à l'adhésion à l'UE et au renforcement de la gouvernance.

États membres de l'UE (assistance technique pour les réformes structurelles): la coopération mise en œuvre avec la DG REFORM soutient les réformes dans des domaines tels que l'indépendance judiciaire, la justice adaptée aux enfants et la lutte contre la criminalité économique. Le septième accord-cadre a été signé en mai 2025 ; il comprend trois projets nationaux et un projet multinational dans le domaine des droits de l'enfant et de la criminalité économique.

Voisinage méridional et Asie centrale: les programmes conjoints dans ces régions ont représenté environ 10 % de l'enveloppe budgétaire annuelle pour 2025.

A l'échelle mondiale, les programmes conjoints couvrent les domaines de la cybercriminalité, du droit constitutionnel et, par l'intermédiaire du Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe, de l'éducation à la citoyenneté mondiale.

CADRES DE COOPÉRATION PHARES

Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Türkiye

Soutient les réformes liées à l'adhésion à l'UE dans les domaines de la justice, de la lutte contre la corruption, de la liberté d'expression et de la protection des groupes vulnérables, avec un budget total de 42 millions d'euros.

Partenariat pour une bonne gouvernance (Partenariat oriental de l'UE)

Renforce les systèmes judiciaires, la gouvernance démocratique, l'égalité et la lutte contre la criminalité économique en Arménie, en Azerbaïdjan, en Géorgie, en République de Moldova et en Ukraine, pour un budget de 21 millions d'euros.

Programme Sud VI - « Renforcer l'espace juridique euro-méditerranéen pour une prospérité et sécurité humaine partagées »

Soutient l'élargissement progressif de l'espace juridique commun entre l'Europe et la région sud-méditerranéenne sur la base des normes internationales en matière de droits de l'homme et d'État de droit, avec un budget de 4,7 millions d'euros.

Assistance technique dans les États membres de l'UE (avec la DG REFORM)

Soutient des réformes dans 23 États membres de l'UE dans des domaines tels que l'indépendance judiciaire, la justice adaptée aux enfants, la lutte contre le blanchiment d'argent et l'administration publique. En 2025, quatre accords-cadres d'un budget total de 24,8 millions d'euros étaient en cours de mise en œuvre, couvrant 23 projets en cours.

POURQUOI LES PROGRAMMES CONJOINTS SONT-ILS IMPORTANTS?

La co-opération technique entre l'UE et le Conseil de l'Europe **transforme les engagements politiques communs en réformes concrètes et en résultats mesurables**. Elle contribue à renforcer les institutions démocratiques, à accroître la confiance du public, et à produire un impact tangible sur la vie des citoyens. **Un engagement et un soutien continus** garantissent que cette co-opération reste réactive et efficace, capable de relever les défis en constante évolution auxquels l'Europe est confrontée.

POUR EN SAVOIR PLUS, SCANNEZ LE CODE QR POUR VISITER LA PAGE WEB DE LA COOPÉRATION ENTRE L'UE ET LE CONSEIL DE L'EUROPE DU DPC

